

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-424-1932 promulguent l'arrêté interministériel du 17 février 1932, portant classement des trésoreries coloniales.

n° 11-424-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mars 1932

Numéro JO
n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro
31 mars 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i., de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion du honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'arrêté interministériel du 17 février 1932, portant classement des trésoreries coloniales.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté interministériel du 17 février 1932 susvisé, portant classement des trésoreries coloniales. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.